



Déclaration mensongère ou dissimulation sur un document d'assuran

Par celine1210

Bonjour,

Mon compagnon et moi sommes convoqués devant le procureur pour "déclaration mensongère ou dissimulation sur un document d'assurance". En effet il a eu il y a 15 jours un accident de la route, responsable (il a percuté un autre véhicule) et comme il est en conditionnelle il a paniqué à l'arrivée des gendarmes sur les lieux (il n'avait ni bu et est en règle côté papiers), et comme j'étais également présente on a dit que c'était moi la conductrice ; chose qui a été conteste par la victime lors de notre 1er constat amiable, nous avons alors avoué la vérité et en accord avec la victime avons refait un constat amiable avec mon ami comme conducteur. Seulement aujourd'hui nous avons été convoqués à la gendarmerie à ce sujet et sommes maintenant convoqués par le procureur. QUE RISQUONS-NOUS ? J'ai très peur d'aller en prison, et que mon ami se voit supprimer sa conditionnelle, nous avons une petite fille de 10 mois. Nous ne voulions causer du tort à personne et ne cherchions en aucun cas à fuir les responsabilités de l'accident

...